

PROGRAMME

Mercredi 26 novembre 2025

9h00-12h00

Ouverture du webinaire par Denis Raynal, Président de l'UNAPL

Modératrice : Lucile Peytavin, historienne et essayiste

1. Introduction et cadrage (15 min)

- Présentation du thème et des objectifs.

2. Définir et comprendre les violences économiques (35 min)

Sarah Ezziani, sociologue, Masters en socioéconomie (Université Paris-Saclay) et en études de genre (Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne) :

- Définition et typologie
- Dimension structurelle (normes sociales, division du travail domestique, dépendance économique) et dimension institutionnelle.
- Débrief rapide avec les participants.

3. Les conflits économiques post-séparation (40 min)

Éloi Dibon, économiste et sociologue, doctorant à l'Université Paris-Dauphine - PSL :

- Recherches doctorales sur les conflits économiques entre ex-conjoints.
- Démonstration : ces conflits prolongent les violences économiques et sont liés à des insuffisances structurelles du cadre juridique et social. Par exemple, la non reconnaissance de la « Dette masculine de conjugalité » lors des séparations.
- Débrief rapide avec les participants.

4. Témoignages de terrain et rôle des PL (35 min)

Vanessa Garouche (Directrice du Centre d'information des droits des femmes et des familles - Arles) :

- Cas concrets rencontrés par les associations.

- Obstacles à l'autonomie financière : absence de pension, accès limité au logement, pressions économiques.
- Les relais et dispositifs existants locaux et nationaux. Présentation des outils pratiques, comme le « Violentomètre économique ».
- Repérage, écoute, orientation vers les bons relais.
- Débrief rapide avec les participants.

5. Conclusion et synthèse (25 min)

Retour sur les grands messages :

- Les violences économiques sont le fruit de situations structurelles et matérielles, pas des « choix personnels ».
- Les événements comme les séparations ou les héritages, consolidés par l'appareil judiciaire révèlent les inégalités économiques et peuvent même accentuer la précarisation financière.
- Le rôle des professionnels libéraux

Conclusion par **Charles Edouard PELLETIER, avocat, président de la Commission parité égalité**